



« Varennes en mots »

Dans le cadre du FestiVarnes qu'elle organise du 17 au 25 juin 2011 l'association VVCP lance un Concours intitulé « Varennes en mots ».

Règlement du Concours

Les Prix

1^{er} Prix : Un livre numérique / 2^e Prix : Un bon d'achat de livres / 3^e Prix : Un bon d'achat de livres .
Un prix spécial JEUNES sera décerné aux scolaires âgés de 10 à 15 ans.

Le Jury

Le jury est composé de 9 membres :

Mme **Françoise Gobilliard** (Membre du CA de VVCP), Présidente du jury / M. **Didier Cornaille** (Ecrivain), Président d'honneur / Mme **Pascale Chevreux** (Bibliothécaire) / Mr **Alain Voisin** (Directeur d'Ecole) / Mme **Fabienne Paris** (Membre du CA de VVCP) / Mme **Marie-Jeanne Flattot** (Institutrice retraitée/ Bibliothécaire bénévole) / Mme **Marie-Thérèse Gaetti** (Bibliothécaire bénévole) / Un(e) représentant(e) de la Commission municipale « Vie culturelle et associations ». L'écrivain **Didier Cornaille** présidera à la remise des prix.

Le Règlement

1) Ce concours est **ouvert à tous** à l'exclusion des membres du jury et du bureau de VVCP. Il n'est pas nécessaire de résider à Varennes-le-Grand pour concourir.

2) Chaque concurrent présentera un texte ou plusieurs textes (maximum 3 par concurrent).

3) Chaque texte, qu'il soit manuscrit ou dactylographié, ne devra pas dépasser 3 pages format A4.

3) Les textes proposés doivent être en lien avec Varennes-le-Grand, le Chalonnais ou ses environs.

4) Toutes les formes littéraires sont autorisées (poème, récit, témoignage, fiction, conte etc).

5) L'usage du patois est autorisé. Dans le cas d'un texte entièrement en patois l'auteur en joindra une traduction complète. Si le texte n'intègre que quelques mots de patois la traduction de ces mots figurera à la fin du texte.

6) Les textes seront adressés soit au siège social de VVCP (71240 Mairie de Varennes-le-Grand) soit à la Bibliothèque Municipale de Varennes-le-Grand.

7) Chaque concurrent se choisira un pseudonyme. **Chaque texte sera uniquement identifié par son pseudonyme et, s'il y a lieu, par un titre.** A chaque texte sera jointe une enveloppe cachetée (sur laquelle figurera le pseudonyme et l'indication **JEUNE** ou **ADULTE**) contenant les coordonnées précises du concurrent. Cette enveloppe ne sera ouverte qu'à l'issue des délibérations du jury.

8) La participation au présent concours implique que les concurrents en acceptent le règlement et qu'ils autorisent l'association VVCP à exposer et diffuser éventuellement leur texte.

9) La clôture du Concours est fixée le **1^{er} juin 2011**.

10) Les résultats du Concours seront annoncés le vendredi 17 juin à 17h30 à la Bibliothèque municipale de Varennes le Grand